



QUESTION ECRITE (art. 35 du Règlement du CG)

POSTULAT (art. 33 du Règlement du CG)

dépôt

développement

MOTION (art. 32 du Règlement du CG)

dépôt

développement

INTERPELLATION (art. 34 du Règlement du CG)

RESOLUTION (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 19 février 2024

"Titre" : Bilan de fin de législature des commissions liées à l'Exécutif

Texte de l'intervention :

La fin de la législature approchant, il est demandé à la Municipalité d'effectuer un bilan d'activité de chacune des commissions exécutives impliquant des citoyennes et des citoyens mandatés par les partis politiques. En effet, les partis choisissent des personnes motivées et engagées, parfois expertes, parfois intéressées par un domaine, pour, au final, être peu voire pas convoquées durant les 4 ans de législature ou n'être que les auditeurs-trices privilégié-es d'un-e Municipal-e.

Ainsi, le but est de pouvoir se questionner sur l'importance de certaines commissions dans le fonctionnement général des dicastères communaux et peut-être éviter quelques frustrations non nécessaires pour la prochaine législature, ainsi que créer une petite économie d'énergie et de moyens en évitant des séances peu utiles.

1. Quels étaient les objectifs et le mandat de chacune de ces commissions posés en début de législature ?
2. A quelle fréquence ont-elles réunies et pour quelles raisons ?
3. Après 3 ans et demi de fonctionnement, est-ce qu'une commission s'est révélée peu utile sous cette forme ? Si oui, laquelle et quelle nouvelle organisation semble plus optimale ?

Cette question écrite concerne principalement les commissions suivantes :

- Commission Promotion économique, communication et informatique
- Commission Affaires sociales, 3^{ème} âge et santé
- Commission Énergies
- Commission Infrastructures, mobilité et environnement
- Commission Instruction publique et enfance
- Commission Sports, jeunesse et intégration
- Commission Culture, tourisme et jumelage
- Commission Sécurité

Nom prénom : Ostrini Olivier

Représentant le parti / groupe : PS et Gauche citoyenne

Date : 23.02.2024

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentant du parti
formulée en séance du Conseil général le
répondu en séance du Conseil général le

M. Olivier OSTRINI
PS et Gauche citoyenne
19 février 2024
10 juin 2024

Titre :

Bilan de fin de législature des commissions liées à l'Exécutif

Développement :

La fin de la législature approchant, il est demandé à la Municipalité d'effectuer un bilan d'activité de chacune des commissions exécutives impliquant des citoyennes et des citoyens mandatés par les partis politiques. En effet, les partis choisissent des personnes motivées et engagées, parfois expertes, parfois intéressées par un domaine, pour, au final, être peu voire pas convoquées durant les 4 ans de législature ou n'être que les auditeurs-trices privilégié-es d'un-e Municipal-e.

Ainsi, le but est de pouvoir se questionner sur l'importance de certaines commissions dans le fonctionnement général des dicastères communaux et peut-être éviter quelques frustrations non nécessaires pour la prochaine législature, ainsi que créer une petite économie d'énergie et de moyens en évitant des séances peu utiles.

1. Quels étaient les objectifs et le mandat de chacune de ces commissions posées en début de législature ?
2. A quelle fréquence ont-elles réunies et pour quelles raisons ?
3. Après 3 ans et demi de fonctionnement, est-ce qu'une commission s'est révélée peu utile sous cette forme ? Si oui, laquelle et quelle nouvelle organisation semble plus optimale ?

Cette question écrite concerne principalement les commissions suivantes :

- Commission Promotion économique, communication et informatique
- Commission Affaires sociales, 3ème âge et santé
- Commission Énergies
- Commission Infrastructures, mobilité et environnement
- Commission Instruction publique et enfance
- Commission Sports, jeunesse et intégration
- Commission Culture, tourisme et jumelage
- Commission Sécurité

1. BASES LEGALES

Les articles 46 et 46 de la loi sur les Communes (LCo) du 5 février 2004 précise que les Communes municipales ont la faculté d'instituer des Commissions municipales permanentes ou non-permanentes dont la composition et les attributions sont fixées par le Conseil municipal.

2. CREATION DES COMMISSIONS EN DEBUT DE LEGISLATURE

Le Conseil municipal a institué 12 Commissions municipales permanentes le 11 janvier 2021. Ces Commissions sont constituées de citoyens selon la représentation des forces politiques au Conseil municipal soit selon le calcul de la représentation proportionnelle. Les Commissions sont présidées par un membre du Conseil et sont parfois assistée d'un chef de Services ou de collaborateurs communaux.

Les Commissions de la législature 2021-2024 sont les suivantes :

- Affaires sociales, 3^{ème} Age & Santé;
- Apprentissage;
- Bureau électoral I;
- Bureau électoral II;
- Bureau électoral III;
- Culture, Tourisme & Jumelage;
- Energies;
- Infrastructures, Mobilité & Environnement;
- Instructions publiques & Enfance;
- Sports, Jeunesse & Intégration;
- Sécurité;
- Promotion économique, Communication & Informatique;

Respectivement à la législature 2017-2020 qui comptait 17 Commissions, le Conseil municipal a procédé une réorganisation importante en fusionnant certaines Commissions de thématiques proches afin qu'elles gagnent en efficience. Ainsi, en début de législature 2021-2024, le Conseil municipal a produit une réflexion au sujet de ces Commission et défini qu'un bilan pourrait être établi en fin de législature quant au rôle et fonctionnement de celles-ci.

3. MANDAT DES COMMISSIONS

Dans leur domaine thématique respectif, chacune de ces Commissions a pour mandat de contribuer à l'analyse de divers projets et sujets. Les membres de ces Commissions apportent ainsi leur implication, ce qui permet au Conseil municipal d'en bénéficier.

4. FREQUENCE DE REUNION

Durant les 3 premières années de la législature, les Commissions se sont réunies selon les fréquences suivantes :

Commissions	Présidence	2021	2022	2023
Affaires Sociales, 3ème Age & Santé	Thétaz Fabrice	2	2	2
Apprentissage	Bogiqi Aferdita	2	3	2
Bureau électoral I & Registre électoral	Coppey Stéphane	5	4	4
Bureau électoral II	Thétaz Fabrice	5	4	4
Bureau électoral III - Dépouillement partiel	Coppey Stéphane	6	4	5
Culture, Tourisme & Jumelage	Cristina Guy	3	3	2
Energies	Girard Fabien	4	3	3
Infrastructures, Mobilité & Environnement	Cottet Gilles	2	2	2
Instruction publique & Enfance	Bogiqi Aferdita	3	3	2
Sports, Jeunesse & Intégration	Contat Pierre	2	2	2
Sécurité	Dubois Arnaud	2	2	2
Promotion Economique, Communication & Informatique	Coppey Stéphane	0	0	0

5. UTILITE DES COMMISSIONS

Dans leur domaine thématique respectif, les Commissions municipales ont permis aux Conseils municipal de bénéficier de l'implication et du retour de ses membres, d'échanger pour élargir les perspectives. L'importante réorganisation opérée en 2021, respectivement à la précédente législature, s'est révélée pertinente. Ces Commissions ont fonctionné de manière efficiente et contribué à la bonne marche de la Commune.

Comme lors de chaque début de période quadriennale administrative, le Conseil municipal de la prochaine législature définira s'il instituera des Commissions et lesquelles voire s'il procédera à une importante réorganisation de ces Commissions comme cela a été le cas en 2021.

Monthey, le 3 juin 2024